

NON à la casse du code du travail NON aux ordonnances OUI à de nouveaux droits

A quoi sert le code du travail ?
Le code du travail ne crée pas d'emplois. Mais il a un impact sur notre vie personnelle, sur notre santé, sur notre salaire.

Il sert avant tout à protéger les salariés. Aux Etats Unis (pas de loi sur les congés) négociation d'entreprise, pas de congés payés obligatoires pour les salariés (en moyenne 9 jours par an.)



LES ORDONNANCES C'EST :

- * **La suppression des cotisations sociales.**
La suppression de la sécurité sociale, de l'assurance chômage, de la retraite... En plus de l'augmentation de la CSG, demain nous devons nous assurer individuellement

UNE BAISSÉ DE REVENUS POUR TOUS

- * **Donner les plein-pouvoirs à l'employeur.**
Quand un accord d'entreprise permettra d'augmenter votre temps de travail (sans obligation d'augmentation), de moins payer les heures supplémentaires, de renier sur les temps de récupération et repos.

TRAVAILLER PLUS ... GAGNER MOINS ... LA RÈGLE DE DEMAIN ??

Toutes et tous en grève et dans la rue
Mardi 12 septembre 2017

LYON - 11h30

Manufacture des Tabacs - Place Bellecour

VILLEFRANCHE - 17h

Place des Arts

LES ORDONNANCES C'EST AUSSI :

* La fin du CDI comme référence

Quand il sera possible :

- De « budgétiser » un licenciement illégal grâce au plafonnement des indemnités prudhommales.
- D'embaucher des salariés en mettant fin à leur contrat sans aucune contrainte, en ne versant pas d'indemnités de précarité grâce à la généralisation du « CDI de projet ».
- De licencier pour motif économique sans justification.



LA PRÉCARITÉ POUR TOUS ... NOTRE AVENIR ??

CE QUE VEUT LA CGT

Le code du travail du 21 siècle protégeant et garantissant des droits à tous les travailleurs :

- * Garder et améliorer notre système de protection sociale, en appliquant par exemple la loi sur l'égalité salariale femme / homme, c'est la fin du déficit de la sécu.
- * Augmenter les salaires, un smic à 1800 euros et augmentation des grilles salariales à chaque augmentation du smic.
- * Garder le principe de faveur, toutes les négociations ne peuvent qu'améliorer la loi, les salaires et les conditions de travail des salariées.
- * Donner plus de droit au instances du personnel (DP, CE CHSCT...)
- * Conserver le CDI comme référence et imposer une surcotisation pour les entreprises ayant recours au CDD
- * Réduire le temps de travail à 32h, travailler toutes et tous et travailler, moins et mieux



Rejoignez la CGT, parce que CGT ça veut dire
Comment Gagner Tous ensemble !

JE SOUHAITE : ME SYNDIQUER AVOIR UN CONTACT

NOM ET PRÉNOM _____

ADRESSE _____

TÉL _____ MAIL _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE DE L'ENTREPRISE _____